



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 35543

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la nécessité d'ouvrir plus largement le droit à la retraite complémentaire obligatoire agricole. De nombreux retraités agricoles ne comprennent pas que tous ne puissent pas bénéficier de la RCO, alors que dans d'autres professions, tous bénéficient de la RCO. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour élargir l'accès des retraités agricoles à la RCO.

Texte de la réponse

La loi n° 2002-308 du 4 mars 2002 a créé un régime complémentaire obligatoire par répartition (RCO) pour les non-salariés agricoles en activité en qualité de chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole. Du bilan établi par le Conseil supérieur de la protection sociale agricole, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 4 mars 2002, il apparaît que la mise en place de la RCO apporte, en moyenne, un complément de revenu de près de 1000 euros par an à plus de 435 000 retraités du régime des non-salariés agricoles. Ce régime est financé par les cotisations des assurés et par une importante contribution financière de l'État qui s'élève à 142 millions d'euros en 2004 contre 28 millions d'euros en 2003. L'extension de la mesure aux conjoints et aux aides familiaux entraînerait un coût global de versement des prestations du régime considérable. Cette extension implique soit une hausse des cotisations, jugée trop importante par les organisations professionnelles elles-mêmes, soit une hausse de la participation financière de l'État, difficilement envisageable dans la conjoncture budgétaire actuelle. Toutefois le Gouvernement reste ouvert à la discussion sur la situation des retraites agricoles. Sensible aux difficultés de certains conjoints, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a demandé qu'un groupe de travail se réunisse pour identifier les mesures susceptibles d'améliorer leur situation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35543

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1730

Réponse publiée le : 24 août 2004, page 6588